au courant de l'incident auquel il fait allusion, et je puis l'assurer que l'honorable député qui occupait le fauteuil de la présidence au moment de l'incident n'avait certainement aucune intention malveillante, et je suis certain que la devise qu'il a citée ne visait aucunement l'honorable député de Roberval.

Je crois qu'en citant la devise de sa famille, l'honorable député d'Ottawa-Est voulait faire allusion aux travaux de la Chambre en général plutôt qu'à la contribution de l'honorable député. Au fait, je suis persuadé qu'il n'avait pas la moindre intention de dire quoi que ce soit de nature à blesser ou offenser l'honorable député de Roberval.

De plus, l'honorable député de Roberval sait que l'honorable député d'Ottawa-Est qui est un des députés les plus estimés serait le dernier à dire quoi que ce soit de malveillant à l'endroit d'un de ses collègues. Je tiens à l'assurer que l'honorable député d'Ottawa-Est n'avait pas de telles intentions, et si l'honorable député de Roberval a pu interpréter ses paroles dans ce sens, au nom de la présidence, je lui présente des excuses.

• (3.10 p.m.)

M. Gauthier: Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, de ces bonnes paroles et soyez assuré que j'ai toujours eu un grand respect pour la présidence. Je ne voudrais pas être contraint à garder une mauvaise opinion, une opinion contraire à celle que j'ai toujours eu pour la présidence. Disons que l'incident est clos, mais il me fallait absolument en parler, parce que c'était consigné au compte rendu. On dit que les paroles s'envolent, mais que les écrits demeurent. Or, comme c'était écrit, je ne pouvais pénétrer la profondeur de la pensée de celui qui occupait le fauteuil, mais je vous remercie de tout cœur, et soyez assuré que je continue à avoir pleine confiance en la présidence.

Lors de l'imposition de cette surtaxe dite «de progrès social», le gouvernement avait pourtant bien promis qu'il ne l'appliquerait que pour deux ans, le temps de mater l'inflation, comme il le disait. Et voilà qu'on veut en prolonger la durée pour une autre année, soit jusqu'en 1972.

Ce sera pendant une autre année, une autre année, et encore une autre année. Il faut bien que le peuple puisse avaler, bouchée par bouchée, ces taxes multiples. Nous connaissons la rengaine des vieux partis et leur langue fourchue, comme le dirait si bien un Indien.

La preuve la plus frappante de cette supercherie nous fut donnée lors de la seconde guerre mondiale. Tous se souviennent que le gouvernement avait alors saisi l'occasion toute indiquée pour emprunter les trois champs de taxation des provinces, les dépouillant ainsi de tous leurs revenus, avec, bien entendu, la promesse formelle de leur remettre le tout, une fois la guerre terminée.

Le gouvernement libéral, comme celui d'aujourd'hui, abusa de la confiance des provinces. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis la fameuse promesse, et les provinces attendent toujours que le gouvernement leur redonne leurs champs de taxation. Que dis-je, monsieur l'Orateur? Les provinces continuent à répéter tous les cinq ans le geste qu'on veut nous faire poser aujourd'hui, savoir la prolongation, afin d'enterrer les promesses fausses rendant les provinces encore plus dépendantes du gouvernement fédéral.

Ce qu'il y a de plus renversant et de plus inexplicable, c'est le silence quasi approbateur des conservateurs progressistes et des membres du Nouveau parti démocratique. C'est pourquoi je souhaite qu'ils prennent la parole aujourd'hui pour expliquer leur manière d'agir. Lorsqu'il s'agit d'imposer une nouvelle taxe ou d'en prolonger l'application, je me demande ce qui peut bien les figer ainsi sur leurs sièges. Ils pensent probablement à l'administration. On leur a tellement répété qu'il n'y avait que deux seuls moyens d'administrer un pays, c'est-à-dire les taxes et les emprunts, qu'ils se sentent impuissants devant ce mythe inventé de toutes pièces par les financiers, pour mieux nous contrôler.

Quant à nous, créditistes, nous savons très bien que cela doit être le dernier des recours pour une administration saine et logique. Par conséquent, nous nous expliquons l'existence des taxes ou des emprunts pour un pays pauvre comme l'Inde, mais nous ne pouvons nous l'expliquer pour un pays riche comme le Canada. Cela est inexplicable, à moins que ce ne soit un vol flagrant de notre héritage, avec la complicité de nos gouvernants.

En effet, nous pouvons comparer un pays à une ferme familiale, pour simplifier les choses. Si la ferme familiale donne un bon rendement, son propriétaire et toute sa famille en bénéficient, pourvu qu'un voleur ne s'y introduise et ne s'empare de toute la production.

Le Canada est le troisième pays le plus productif du monde et compte la plus petite population, comparativement à son étendue. Son propriétaire, qui est censé être le peuple canadien, doit profiter de cette richesse. Mais voilà qu'un voleur, c'est-à-dire la haute finance, s'introduit et s'empare de tous les meilleurs revenus. Le peuple est donc réduit à recourir aux taxes et aux emprunts pour s'administrer. De là le dépouillement de notre peuple, l'endettement, le chômage, avec toutes ses conséquences.

Nous payons 2 milliards de dollars par année en intérêt seulement sur une dette nationale fictive, parce que la Banque du Canada n'a jamais rempli son rôle. Nous payons les taxes du progrès social, les taxes du chômage social, les taxes de l'assurance sociale, les taxes pour l'administration nationale, et nous continuons à laisser voler tous nos revenus par une «super-administration» antisociale qui causera notre perte économico-sociale.

Je ne sais pas si nos bons vieux partis vont enfin découvrir les monstruosités de notre faux système financier, qui permet aux contrôleurs économiques de toujours prêter davantage à des taux «déplafonnés» par nos gouvernements, au cours des dernières années, permettant ainsi des taux d'intérêt astronomiques, atteignant le plus fortement les petits salariés. En effet, j'ai discuté avec les grandes maisons de finance pour connaître la raison de la différence de leurs taux, parce que ces maisons ont chacune une échelle de taux distincte. On m'a démontré que plus le risque était élevé, plus elles devaient hausser le taux d'intérêt, c'est-à-dire que moins l'emprunteur était capable de payer, plus on devait lui exiger un intérêt élevé. Et j'ai constaté avec stupéfaction que le petit salarié, ne pouvant presque pas fournir de garanties, était condamné à payer 10, 15 ou 20 p. 100 de plus que ceux bien cotés par les hauts financiers.

• (3.20 p.m.)

Et quand il s'agit de taxes du genre de celle que l'on veut continuer à imposer, c'est encore le salarié moyen